



Local de l'opposition

12 novembre 2017

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions pour votre réponse envoyée via le nouveau Directeur de cabinet, M.GORSE.

Nous constatons qu'à ce jour NOTRE DROIT à disposer d'un local libre d'accès et permettant d'accueillir du public, dont les PMR, ainsi que les moyens d'exercer notre mandat (papier à tête, enveloppes et timbres, accès internet) ne sont pas remplis.

Nous vous remercions par avance d'y remédier rapidement, ce à plus de 3 ans du début de mandat, une première demande faite le 15 septembre 2014.

La réponse de monsieur Rémy Canuti, le DGS en date du 9 mars 2017 précise que la municipalité chercherait depuis notre demande du 20 février 2017, un local pour l'opposition ... puisque celui dont vous nous parlez, rue Antony Réal, aurait été depuis le ????? attribué « aux syndicats représentant le personnel de la ville ». Rappel, nous attendons toujours l'acte administratif décidant de cette affectation.

Devant vos difficultés à nous trouver un local nous vous avons déjà fait des propositions auxquelles vous n'avez pas donné suite :

- 1 - Ancien local de l'office du tourisme : ne nécessite aucune dépense ni délai de réhabilitation. Il suffit simplement de nous fournir une paire de clefs, faire ouvrir les compteurs, la ligne téléphonique et internet,
- 2 – Local au 43 rue Paul Bert : totalement réhabilité, pour la modique somme de 77 000€ en début 2017. A priori réservé aux élus de la majorité mais ils ne semblent plus l'utiliser depuis qu'ils jouissent du café de Paris... Du reste même remarque, où est l'acte administratif d'affectation ? la convention ? pour le 43 rue Paul Bert ? Nous attendons...

En vous remerciant par avance pour votre diligence à faire respecter la Loi,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations,

AM HAUTANT - C BADINIER